MINISTÈRES
AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

SG/DRH/RS

MINISTÈRES
AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

Réunion du 1er octobre 2025

Sommaire

1. Retour sur la sélection du prestataire en charge de la mise au point de la solution de vote électronique et présentation du titulaire du marché Voxaly-DOCAPOSTE

2. Cartographie des instances – stabilisation de la cartographie des CCOPA

3. Pastillage des scrutins

4. Consultation des listes d'émargement par les membres de bureaux de vote – analyse juridique de la DGAFP

5. Calendrier

1- Retour sur la sélection du prestataire en charge de la mise au point de la solution de vote électronique et présentation du titulaire du marché Voxaly-DOCAPOSTE

Choix du prestataire de la solution de vote électronique : rappel des grandes étapes

- ❑ Constitution d'un groupement de commande MATTE-MASA et leurs EP : février-mars 2025

- ❑ Procédure retenue : procédure avec négociation

- ❑ Phase de sélection des candidatures :
  - 26 mars : publication de l'avis appel à concurrence
  - 29 avril : réception de 3 candidatures : Voxaly-Docaposte, Néovote, et SLIB
  - 12 mai : admission des 3 candidatures et remise du DCE aux 3 candidats

- ❑ Phase de sélection des offres :
  - 11 juin : remise de 2 offres (Voxaly-Docaposte, Néovote)
  - 23 juin : 2 séances de négociation
  - 4 juillet : Réception des 2 offres finales
  - 21 juillet : choix arrêté sur la base des critères 60% valeur technique et 40% prix : sélection de Voxaly-Docaposte
  - 12 août : notification du choix du prestataire : groupement Voxaly-Docaposte pour un montant de 1.783.607 € TTC

PRESENTATION DE VOXALY - DOCAPOSTE

2.Cartographie des instances – stabilisation de la cartographie des CCOPA

a) Principes

- Principe de suppression des CCOPA des DIR, des DIRM et des DREAL au profit de la mise en place de CCOPA régionales pilotées par la structure disposant du plus grand nombre d'OPA
- Fusion des régions Bourgogne-France-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes
- Fusion des régions Corse et Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Outre-mer : création d'une CCOPA Outre-mer (à laquelle seront rattachés les OPA des DEAL Martinique et Guadeloupe et ceux des DEAL Mayotte et Réunion) ; maintien de la CCOPA à la DGTM Guyane
- VNF : Maintien des CCOPA des DT (Nord-Pas-de-Calais, Bassin de la Seine, Nord-Est, Centre Bourgogne, Rhône-Saône, Sud-Ouest et Strasbourg)

b) Proposition de cartographie des CCOPA actualisée

- Voir le tableau de la cartographie des CCOPA en annexe

3- Pastillage des scrutins

a) Pastillage retenu en 2022 et reconduit en 2026

Etablissement	Scrutin avec pastillage sur les structures de niveaux inférieurs (CSA) ou d'affectation (CAP/CCP) – (*)
DGAC	CSA DAC NC
	CSA DNUM
	CSA DSAC
	CSA DSNA
	CSA ENAC
	CSA SCR DGAC
	CSA SEAC PF
	CSA SEAC WF
	CSA SNIA
	CSA STAC
	CAP ICNA
	CAP IESSA
CEREMA	CSA CEREMA
Météo-France	CSA Météo-France
	CCP Contractuels de Météo-France

(*) Le détail des structures concernées selon les scrutins peut être fourni par ailleurs

b) Pastillage complémentaire proposé en 2026

Scrutin 2026	Structure de niveaux inférieurs retenue
CSAM	administration centrale (DG+SCN)
	Structures déconcentrées : - DREAL(s) / DRI(s) - DEAL(s) + DTAM - DIR(s) - DIRM(s) - DM(s)
	EP ministériels : - CEREMA - VNF - Météo-France - IGN - OFB - Parcs nationaux hors EPMP - Agences de l'eau - CELRL - ANCOLS - ANCT - ANAH - ENIM - ENPC - ENSM - ENTPE

4- Consultation des listes d’émargement

Les principes rappelés par la réponse écrite de la DGAFP du 29/08/2025

- la liste d'émargement est nominative, elle n'est pas anonymisée
- Seuls les membres des bureaux de vote électronique (BVE) et des bureaux de centralisation du vote électronique (BCVE) peuvent avoir un droit d'accès et de consultation à la liste d'émargement pour le(s) scrutin(s) dont ils sont scrutateurs
- Cet accès et cette consultation ne peuvent avoir d'autre but que des fins de contrôle du déroulement de scrutin
- Toute autre utilisation de la consultation de la liste d'émargement est interdite
- Aucune extraction n'est possible sans anonymisation préalable

Calendrier : les prochaines étapes

- ❑ 2 décembre 2025 : 5ème réunion de concertation

  Ordre du jour : plan formation, plan de communication, plan DIR, modalités de communication de la première liste électorale, qualité d'électeur et critères d'éligibilité

- ❑ 15 janvier 2026 : communication aux organisations syndicales d'une première version de la liste électorale et de la part femmes hommes pour chaque instance

- ❑ Mars – avril 2026 : élections test

- ❑ 3 juin 2026 : date limite de publication des arrêtés fixant la liste des instances avec la part femmes-hommes et le nombre de représentants